

## La papèterie de RAON doit vivre !

Repris depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014 par la société italienne CARTERIA GALERIA, la papèterie RAON se retrouve pour la troisième fois en douze ans en redressement judiciaire.

En 2014 le personnel était assez confiant car nous étions repris par des industriels papetiers. Les deux premières années se passèrent d'ailleurs relativement bien, nous avions de bons carnets de commandes et la machine 4 était repartie en continu.

Mais, dès septembre 2016, la CGT de la papeterie Raon a commencé à se poser des questions sur les difficultés rencontrées pour l'entretien des machines suite à la décision de la direction d'externaliser le service maintenance vers une société italienne, EURO MONTAGI.

Dès lors, les complications s'enchaînèrent au sein de l'entreprise : problèmes d'approvisionnement des matières premières, notamment en ce qui concerne les produits qui participent au bon fonctionnement des machines (par exemple l'huile hydraulique), et surtout la dégradation continue de nos conditions de travail.

Suite au manque d'entretien et d'investissements sur les outils de production, nous constatons depuis le non-respect des objectifs fixés, que ce soit en quantité ou en qualité.

Nos inquiétudes ont été confirmées le 12 octobre dernier par la mise en cessation de paiement de l'entreprise par le Tribunal de commerce d'EPINAL à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au vu de ses derniers résultats comptables.

Depuis, pour maintenir les comptes de la papèterie à l'équilibre, les salariés sont dans l'obligation de produire 100 tonnes/jour alors que les 4 dernières semaines les machines ont été loin de tourner à plein régime en raison de la mise en place de périodes récurrentes de chômage technique.

La CGT de la papeterie Raon est très inquiète sur la continuité de l'entreprise dans ces conditions de production. Pourtant, grâce au carnet de commande bien rempli (3 à 4 mois de production), la CGT pense que nous pouvons remonter la pente et avec beaucoup plus de rigueur de la part de la direction, notamment sur les priorités de production, la papèterie de Raon devrait se sortir de cette situation catastrophique.

Pour le moment, les salariés de l'entreprise attendent la réunion du 28 novembre prochain avec le bureau d'expert-comptable et l'administrateur judiciaire pour préparer la prochaine audience au Tribunal de commerce prévue pour se tenir le 12 décembre 2017.

Raon, le 20 novembre 2017